

2020-30.01-04

Feuillet 195

Communauté de Communes  
Avre Luce Noye



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres  
du Conseil Communautaire

L'An DEUX MILLE VINGT, le 30 janvier à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à Hangest en Santerre, sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE.

Titulaires : 67  
Membres présents : 50  
- dont suppléés : 3

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT  
Messieurs BARRE, DURAND, DESROUSSEAUX, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, M. DELANAUD (suppléant de M. DOUCHET), VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, CARON, TEN, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, M. DARCIS (suppléant de M. BERTRAND Jacques), GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, LOGEART, REMY, DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE

Membres représentés : 7

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme MARCEL de M. AUBRY, M. COTTARD de Mme MARSEILLE, M. SURHOMME de M. FRANCELE, M. BARRE de M. AMARA, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, Mme MAILLART de M. PALLIER, Mme HALL de Mme BLONDEL

Votants : 57

● Absents :

Messieurs BERTRAND Gilbert, MONTAIGNE, BINET, POTTIER, VERMEIL, PICARD, BIECKENS, M. CLEMENT

Date de la convocation  
**24 janvier 2020**

● Excusé(e)s :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, BLONDEL  
Messieurs FRANCELE, AMARA, PALLIER, VAN DE VELDE

Secrétaire de séance :  
DESROUSSEAUX ERIC

**Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LA VILLE DE MOREUIL  
ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS / CAJ 2020**

**Rapport de Madame Marie-Gabrielle HALL, Vice-Présidente « Education Culture Petite Enfance Loisirs  
Tourisme Aire d'accueil des gens du voyage »**

Dans le cadre du déroulement des accueils collectifs de mineurs organisés par la CCALN, il y a lieu, sous forme de convention, d'établir les conditions de mise à disposition de l'Espace Anne Franck et du restaurant municipal avec la commune de Moreuil pour les périodes suivantes :

- Vacances d'Hiver ⇒ 2 semaines
- Vacances de la Toussaint ⇒ 2 semaines
- Vacances d'Eté ⇒ 4 semaines (Salle Anne Frank + Salle des Aînés)

Pour cette mise à disposition, la CCALN s'engage à dédommager la commune de Moreuil à hauteur de **3 360 €** (couvrant les frais d'utilisation et d'entretien courant : eau, électricité, personnel d'entretien, télécommunications...) *Convention ci-annexée.*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité ( 3 Abstentions : M. AMARA, M. BARRE, M. BOUCHER)  
le Conseil Communautaire :**

- › décide de valider la convention de mise à disposition de locaux avec la commune de Moreuil, pour l'Accueil Collectif de Mineurs 2020, organisé par la CCALN, telle qu'elle figure en annexe ;
- › Autorise la Vice-Présidente **Education Culture Petite Enfance Loisirs** à signer la convention ;
- › Autorise le Président et la Vice-Présidente **Education Culture Petite Enfance Loisirs** à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 30 janvier 2020  
à HANGEST EN SANTERRE

Le Président,  
  
Alain DOVERGNE



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 31/01/2020  
Affiché le 31/01/2020

Communauté  
de Communes

Avre Luce Noye



**Convention de mise à disposition de locaux pour le déroulement du Centre Animation  
Jeunesse des vacances de Février, juillet et de la Toussaint 2020 avec la Commune  
de Moreuil**

**Entre**

La Mairie de Moreuil, représentée par le Maire M Dominique LAMOTTE,  
et

La Communauté de Communes Avre, Luce, Noye, représentée par la Vice- Présidente de  
la Compétence « Education, Culture, Petite Enfance et loisirs », Mme Marie- Gabrielle  
HALL.

**Et**

Le titulaire du marché de prestation de service « Organisation, animation et gestion  
des Centres Animation Jeunesse pour les 11- 17 ans »

**Entre les diverses parties ci- dessus désignées, il est convenu ce qui suit :**

**Article1 : Locaux**

La ville de Moreuil s'engage à mettre à la disposition de la CCaln le site Anne Frank et le restaurant municipal pendant les vacances scolaires d'hiver et de la Toussaint 2020.

Pour le CAJ de juillet, les lieux cités ci-avant seront complétés par la salle des aînés.  
La ville de Moreuil mettra donc à disposition ces locaux 42 jours au total.

Afin de déclarer l'Accueil à la DDCS, la ville de Moreuil fournira à la CCaln le procès- verbal émis par la commission de sécurité.

La CCaln s'engage à verser à la ville de Moreuil la somme forfaitaire de 3360€ pour la mise à disposition des locaux cités ci- dessus et couvrir l'ensemble des frais d'utilisation et courants (eau, électricité, personnel d'entretien, téléphonie, internet....)

La ville de Moreuil autorise l'équipe d'animation à prendre possession des locaux 2 jours avant le début de chaque centre afin de les aménager.

Le Directeur du CAJ prendra attache auprès du responsable des sapeurs- pompiers de Moreuil pour régler l'occupation commune des locaux.

Un état des lieux écrit sera réalisé par les différentes parties signataires de la présente convention avant et à l'issue de chaque centre.

Les clés du site seront remises au Directeur du CAJ lors de cet état des lieux.

**Article 2 : Usage**

Les animateurs du titulaire du marché, prestataire de la CCaln y accueilleront 40 jeunes en février et à la Toussaint 2020 ainsi que 100 jeunes aux vacances d'été.

**Article 3 : Garantie**

Les locaux sont assurés par la Ville de Moreuil et celle-ci renonce à tous recours en cas d'incident dû à l'état des locaux.

La CCaln s'engage à souscrire une assurance complémentaire afin de prévenir d'éventuels dommages et dégradations pouvant concerner le matériel entreposé dans les locaux de l'espace Anne Frank.

**Article 4 : Durée**

La présente convention est établie pour une année.

**Article 5 : Engagement**

La signature des trois parties engage accord sur les articles définis dans la présente convention.

Fait à Moreuil, en triple exemplaires, le      janvier 2020.

Pour la Ville de Moreuil,

M. Dominique LAMOTTE

Pour les PEP 80,

Mme Bernadette LENGRAND

Pour la CCaln,

Mme Marie- Gabrielle HALL.

La Directrice du CAJ,

Mme Virginie BOURY.

